



*Administration communale
de Larochette*

Décisions prises par le conseil communal lors de la séance du 16 mai 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING (arrivé après que le conseil ait délibéré au sujet du point 2 à l'ordre du jour), Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: néant,

- *Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance du Conseil communal :*

«En vertu de l'Article 13 de la Loi communale du 13 décembre 1988, Monsieur Florio Dalla Vedova, conseiller communal a demandé en date du 10 mai 2018, par courriel, à Madame la Bourgmestre Silva Natalie de rajouter le point ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 16 mai 2018 »

- *une « réunion/session » d'information ou une présentation du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) actuel.*

*Madame Silva a expliqué à Monsieur Florio Dalla Vedova que le PPF de la commune de Larochette sera traité lors de la prochaine séance du conseil communal, comme le collège des bourgmestre et échevins l'avait déjà de toute façon prévu. Le PPF sera alors présenté par un expert du Sigi. De plus, Madame Silva a expliqué à Monsieur Dalla Vedova Florio qu'il n'existait **aucune urgence** en la matière et que finalement la demande de Monsieur Dalla Vedova **aurait dû être motivée.**»*

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le registre aux délibérations est signé par les membres présents.

2. Huis clos : Etat des restants à recouvrer 2017.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents valide et approuve les montants ci-dessous :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	70.847,86 €	Néant
en décharges	3.621,95 €	Néant
Total	74.469,81 €	Néant

3. Approbation d'un projet de morcellement, dans la rue Scheerbach (17 et 17a) à Larochette.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents approuve le projet de morcellement dans la rue Scheerbach.

4. Modification ponctuelle du PAG, concernant le reclassement au lieu-dit « bei dem Hohderchen » à Ernzen.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres présents la modification ponctuelle du PAG, concernant le reclassement d'une zone d'aménagement différé en une zone d'habitation 1 (HAB-1) soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

5. Avis concernant le projet grand-ducal portant sur la création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Ouschterbour, am Deich, Brouchbour 1,2 et 3, Aechelbour, Schwaarzegronn, Glabach, Bunten, Kengert BR1, Kengert BR2 et Kengert BR6 situées sur les territoires des communes de Larochette, Nommern, Vallée de l'Ernz Fischbach et Mersch.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents approuve l'avis formulé par le CBE. (l'avis suivra lors de la mise en ligne de la séance complète)

6. Approbation de la convention relative au plan d'aménagement particulier N°17729/54C au lieu-dit « Auf der Leidenbach » à Larochette.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents approuve la convention relative au PAP N°17729/54C au lieu-dit « Auf der Leidenbach »

7. Approbation du règlement interne et de permutation du personnel enseignant (version avril 2018).

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents a approuvé le nouveau règlement interne et de permutation du personnel enseignant.

8. Approbation du règlement portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires (version avril 2018).

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents a approuvé le nouveau règlement portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires.

9. Modifications budgétaires ordinaires 01/2018.

Les modifications budgétaires ordinaires sont approuvées à l'unanimité des membres présents. Le crédit supplémentaire voté est de 98.800€.

10. Approbation d'un acte vente.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents approuve l'acte de vente entre Madame De Matos Monika et l'administration communale de Larochette.

Parcelle im « Obersten Deich », Section A de Larochette., N° 373/1900

11. Fixation du taux de l'impôt foncier 2019.

Le conseil communal à décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :

impôt foncier	A	Propriétés agricoles	295 %
impôt foncier	B1	Constructions industrielles et commerciales	400 %
impôt foncier	B2	Constructions à usage mixte	295 %
	B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	295 %
	B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	295 %
impôt foncier	B3	Constructions à autres usages	145 %
	B4	Maisons unifamiliales, maisons de rapport.	145 %

12. Fixation du taux de l'impôt commercial 2019.

Le conseil communal à décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer le taux suivant :

décide de fixer le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2019 à 285 %.

13. Signature de divers titres de recettes.

Les titres de recette 2017 et 2018 sont signés par tous le membres présents.

14. Proposition d'une résolution : le collège des bourgmestre propose de reformuler un courrier au Ministère du développement durable et des infrastructures, département des transports, quant au trafic excessif dans la rue de Mersch.

Le Conseil Communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du collège des bourgmestres et échevins de reformuler un courrier au Ministère du développement durable quant au trafic excessif dans la rue de Mersch.

15. Demandes de subsides.

Le conseil communal à l'unanimité des membres présents accorde les subsides suivants :

FEB- Fir öffentlech Bibliothéiken	50 €
Mierscher Beienverain	100 €

16. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

Les questions suivront dans la version intégrale de la séance du 16 mai 2018.

Larochette le 16 mai 2018